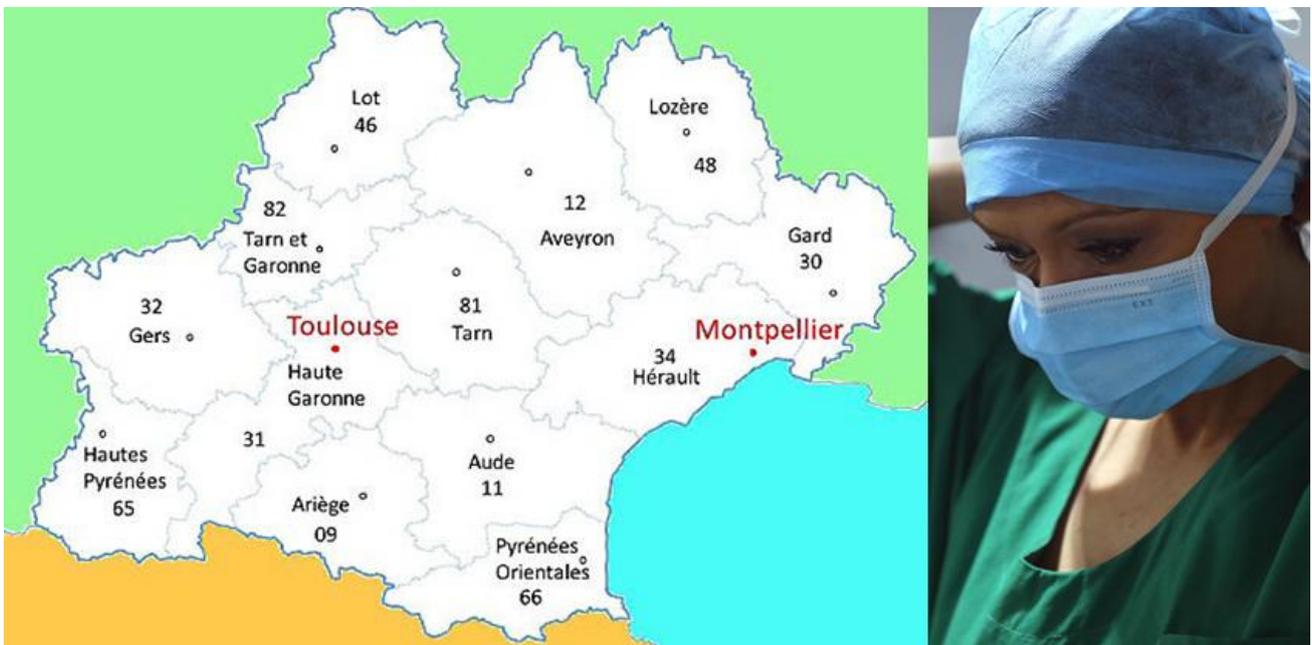


Lettre d'information du CESER Occitanie

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire exceptionnelle due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le Comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



le 31 mars 2020

**PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE**

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

« Première réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

31 mars 2020

Depuis le 17 mars, j'ai informé chaque membre de la Conférence Permanente pour leur indiquer qu'ils seraient amenés à travailler en audio conférence le mardi 31 mars au matin dans un format dénommé « **Comité de suivi et sortie de crise** » afin de débattre collectivement des conséquences de la situation sanitaire (problèmes de santé, de protection,) des conséquences de confinement sur les personnes, de la situation économique et sociale.

Cette réunion et les suivantes aborderont les questions de sortie de crise avec une vision prospective : Quelles priorités pour le pays et la Région Occitanie, pour la santé, l'hôpital public et les personnels (avec un plan de financement dans la durée) ? Cela nécessitera de poursuivre et élargir notre travail sur les territoires d'industrie pour recréer les filières indispensables afin de conforter l'autonomie sanitaire de la France et de l'Europe.

L'Etat et la Région ont été informés de cette initiative et l'ont saluée, ils ont souhaité en conséquence que le CESER soit présent à la réunion hebdomadaire de la cellule régionale de continuité économique.

Le CESER a donc été associé à la 2^{ème} réunion (le 02/04/2020) de la cellule régionale de continuité économique qui réunit l'Etat, la Région, les Chambres Consulaires, la Direccte, Pôle Emploi. Cette instance se réunira tous les jeudis à 9h00.

Afin que le CESER puisse faire connaître ses observations, ses remarques et recueillir également les informations des différentes collectivités et de l'Etat, la Conférence Permanente constituée par le Président du CESER Jean-Louis CHAUZY, les 9 Vice-Présidents en charge des 8 Commissions et de la Section Prospective et les 4 Vice-Présidents Délégués aux Collèges se réunira (format audioconférence) tous les mardis matin et dans un format appelé dans cette période :

"Comité de suivi et sortie de crise".

Ce Comité aura pour objectif de faire le point sur la situation en cours tant au plan sanitaire, que économique et sociale avec des axes de travail qui seront à privilégier lors de la sortie de cette crise.

La 1^{ère} réunion du Comité de suivi du CESER a eu lieu mardi 31/03/2020 au matin.

A cet effet, je vous communique les premières remarques de cette réunion :

- Le Comité a salué la réactivité de l'État et de la Région qui s'est traduite par la mise en œuvre des dispositifs adaptés aux problèmes des entreprises et des salariés.
- Le Comité a tenu à exprimer sa satisfaction d'être associé à la cellule régionale de continuité économique installée par l'État et la Région.

En matière sanitaire et sociale :

La réaction extraordinaire des professionnels engagés dans la lutte

Le Comité a salué l'extraordinaire réactivité et la mobilisation sans faille des professionnels engagés dans la lutte. D'abord tous les professionnels de santé (médecins, personnel infirmiers, aides-soignants), ensuite

la seconde ligne et toutes les professions qui permettent à chacun de pouvoir continuer à vivre en assurant la continuité et le maintien des activités essentielles à notre quotidien (chauffeurs, livreurs, caissières, manutentionnaires, éboueurs, etc.).

A noter que des médecins, infirmiers, aides-soignants et autres professionnels à la retraite se sont mis à disposition de manière bénévole pour aider à la régulation des appels au 15, qui sont très nombreux et en augmentation ces derniers jours. Ces professionnels ont été rejoints par des étudiants en médecine. On dénombre actuellement 250 médecins volontaires.

C'est le SAMU qui est à l'initiative du Centre Régional de gestion du COVID (qui comporte un pôle médical et un pôle psychiatrique).

En matière sanitaire, MM. BENAYOUN et RADIGALES ont procédé à présentation pratique de la maladie (symptômes, traitement, populations particulièrement vulnérables, etc.).

En ce qui concerne le virus SARS-CoV-2 :

- Les tests en développement visent à déterminer les personnes qui ont été infectées par le virus. Il ne peut pas s'agir de tests rapides de diagnostic précoce étant donné les délais d'apparition des premiers anticorps orientés contre le virus dans le corps (entre 5 et 10 jours pour le SARS-CoV-2).
- Le développement de traitements spécifiques repose principalement sur des molécules existantes. Des essais cliniques pour plusieurs molécules sont conduits en France et dans le cadre de projets européens ou internationaux coordonnés.
- La proposition d'un vaccin est essentiellement basée sur des approches vaccinales déjà explorées sur d'autres virus (Ebola, MERS-CoV et SARS-CoV).

Si la crise sanitaire révèle les difficultés d'organisation d'un pays et permet de faire le constat de la fragilité de notre modèle économique en cas de crise majeure, elle montre aussi la grande résistance de notre modèle social et de notre modèle de santé, malgré les coupes budgétaires de ces dernières années. Cela doit nous interroger et revitaliser nos remarques toujours répétées en faveur d'une planification raisonnée.

La priorité est ce qui concerne le monde du salariat :

Ce sont les salariés de la santé et de la sécurité et tous celles et ceux qui travaillent hors confinement qui sont en première ligne dans le traitement de la crise et les plus exposés. Il convient de porter une attention particulière au para- et au péri-social, notamment aux services à la personne dans les EHPAD.

La situation dans les EHPAD est difficile. Le Plan Bleu, qui prévoit notamment le confinement des résidents et l'interdiction des visites, a été déclenché.

De manière globale, les autorités indiquent une probable aggravation de la situation dans les prochains jours, même s'il est à noter une stabilisation du nombre de cas à Toulouse. La situation dans l'Hérault est plus préoccupante. Un bilan est fait chaque soir par l'ARS, celui du 30/03 était moins positif que ceux des jours précédents : beaucoup de cas sont traités dans l'Hérault qui a vu une augmentation de 10% du nombre de décès ainsi qu'une augmentation du nombre d'hospitalisations, etc.

A noter toutefois et c'est un point positif qu'il ne faut pas occulter que c'est une maladie qui se soigne, on note beaucoup de sorties d'hospitalisations.

Une nécessaire coopération entre public et privé

L'organisation du secteur de la santé se fait à partir de deux têtes de ponts, les deux CHU de Toulouse et Montpellier, et d'une mobilisation importante des cliniques privées, du secteur privé non lucratif et du secteur d'aval (soins de suite et de réadaptation). Le nombre de lits de réanimation a été porté à 500.

Il est important de dire que la situation a entraîné une prise de conscience collective et rapide du corps médical, ainsi que la mise en place d'une solidarité entre tous les professionnels et particulièrement entre les secteurs public et privé. Des leçons pourront être tirées de cela après la crise, notamment sur le manque de coordination entre l'Etat, la Région et l'ARS.

Secteur de la précarité

Pour ce qui est du secteur de la précarité : une mobilisation gouvernementale et préfectorale est à noter, avec la réquisition d'hôtels et de locaux disponibles.

La situation est difficile pour les personnes à la rue et dans certains établissements, notamment les foyers accueillant des enfants présentant des troubles du comportement.

Une difficulté à soulever aussi : la mobilisation du bénévolat dans le secteur de la lutte contre la précarité (Restos du Cœur, etc.), car souvent constitué de personnes un peu âgées qui sont aussi les plus vulnérables à cette maladie.

A domicile, s'il y a eu un temps de carence totale, il semble que cela s'améliore.

Enfin, à noter également, des difficultés pour la protection de l'enfance, le confinement renforçant les risques de maltraitance, comme pour les femmes victimes de violences conjugales.

Une attention et un soutien particulier doivent être apportés par l'Etat, l'ARS et les Collectivités aux personnes handicapées en lien avec leurs Associations.

La réserve civique, peut être une des réponses qui permet d'intégrer des missions de solidarité.

Instituée par la loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 (JO du 28.01.2017), la Réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015.

La réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français.

Être réserviste civique, c'est être acteur d'un ou plusieurs projet(s) d'intérêt général, inspiré(s) par les valeurs de la République, proposé(s) par des organismes publics ou associatifs.

Les missions de la réserve civique peuvent concerner 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité.

Site internet dédié : <http://www.jeveuxaider.com/>

Le manque de matériel de sécurité pour le personnel soignant et pour les salariés en contact avec du public (hôtesses de caisse, etc.) reste une véritable préoccupation et pose la question de la localisation de la production de matériel et plus largement la question de la réindustrialisation en Europe et en France.

En matière économique et sociale

La crise sanitaire Covid-19 sans précédent que connaît la France bouleverse le fonctionnement de nos hôpitaux et déséquilibre l'économie du pays et de notre région Occitanie. Le confinement imposé des personnes a des répercussions en région sur tous les secteurs d'activité, plus ou moins fortement impactés : agriculture, agro-alimentaire, économie sociale et solidaire (ESS), commerce maritime, pêche, conchyliculture, tourisme ...

L'agriculture

Secteur indispensable pour notre approvisionnement quotidien et notre survie qui nécessite une nouvelle organisation de ses filières en difficulté pendant cette crise en raison de problèmes de main d'œuvre (*habituellement, renfort de saisonniers des pays voisins qui ne peuvent plus circuler durant cette période*) et de moyens de stockage, de fermetures de marchés de plein vent, etc. La mise en lumière d'organisations via le web, l'appel du Ministre de l'agriculture pour recourir à des volontaires saisonniers pour venir en aide aux agriculteurs sont des solutions mais cela nécessite, d'accompagner les fermes, les agriculteurs, la collaboration de Pôle Emploi...

Les différents problèmes du secteur, résultant de la situation d'état d'urgence sanitaire, sont :

Segment	Problème	Solution apportée
Production	Main d'œuvre étrangère bloquée à la frontière (récolte des fraises et des asperges)	Dispositif « des bras pour mon assiette » lancé par la FNSEA : population volontaire pour aider aux travaux, cumulable avec le chômage partiel Beaucoup de retours canalisés grâce au partenariat avec les acteurs de l'emploi afin de s'organiser par département puis par filière
	Approvisionnement en pièces mécaniques et produits phytosanitaires	Modification des pratiques de livraison : en palette à distance de sécurité dans des points relais fixes
	Contrôles et suivi des performances techniques des élevages	Maintien des visites des techniciens avec renforcement des consignes de sécurité
	Information par le Bulletin de Santé du Végétal	Maintien
Conditionnement	Manque de matériel pour le conditionnement des produits à la coupe Attrait des consommateurs vis-à-vis de ces produits par rapport au risque de contamination	Modification des façons de conditionner des produits
Approvisionnement	Grandes et moyennes surfaces continuaient à importer de l'étranger	Arrêt des importations des 5 grands leaders Grandes Surfaces Moyennes surfaces incitées à s'approvisionner régionalement
Distribution	Marchés de pleins vents fermés, à la discrétion du préfet	Modification des pratiques et respect des consignes de sécurité : 30% des marchés régionaux ont ainsi pu rester ouverts
	Ventes à la ferme	Mise en avant du réseau « Bienvenue à la ferme » Cartographie des producteurs locaux qui acceptent la livraison à domicile (solidarité-Occitanie -alimentation)
	Achat consommateur	Privilégier la distribution à domicile, avec commande et paiement en amont et livraison en points relais fixes (décision par département)

Toutes les filières sont plus ou moins impactées par la situation, mais les plus en difficultés, en plus de celles vues plus haut, sont :

- Filière Laitière

La filière lait se retrouve face à des difficultés du fait de la diminution des collectes de la part des petites coopératives par manque de place de stockage. Une entente avec Lactalis a permis de régler une partie des difficultés en Roquefort.

La question du stockage des fromages, notamment avec les périmètres restreints dû à certaines appellations, se pose. Le port de Sète s'est proposé de mettre à disposition des frigos.

- Filière Ovin et caprin viande

Les filières ovine et caprine sont en plein pic de production, de par la saisonnalité des mises à bas, la période de Pâques pour les agneaux étant le lancement de la saison.

Ainsi, pour faire face à la difficulté d'écoulement des produits frais, les GMS se sont proposées de privilégier les productions locales à vendre sous forme de barquettes et d'utiliser les importations congelées (Nouvelle-Zélande, Irlande) pour les produits transformés.

Au niveau administratif, l'Union Européenne propose un report de la clôture des dossiers PAC, prévue initialement pour le 15 mai, au 15 juin.

Le secteur est en attente de la décision nationale à ce sujet.

Le Secteur de la Pêche est également gravement touché

Le secteur de la pêche est gravement touché : la criée de Port La Nouvelle est fermée et les chalutiers à l'arrêt, la demande et la vente de poissons en chute, et il y a une concurrence déloyale du Port de Marseille proposant des tarifs bas (50 à 60 % de réduction) à des clients régionaux. Quant au secteur de la conchyliculture, il est au bord de l'asphyxie. Les huîtres seront trop grosses d'ici un mois ou deux pour être vendues. Un plan d'urgence de soutien économique est indispensable pour ces secteurs dont les professionnels lancent un appel au secours à l'État.

Les criées de Sète, du Grau-du-Roi et d'Agde sont ouvertes et depuis la semaine dernière les Espagnols et les Italiens, gros acheteurs de poissons viennent se ravitailler sur la côte méditerranéenne. Au vu de cette nouvelle demande, les bateaux ont repris la mer lundi. Cette bonne nouvelle est tempérée par la baisse vertigineuse du cours du poisson due à la faiblesse de la demande depuis l'entrée en confinement.

Les métiers de la conchyliculture réaffirment le droit de pouvoir disposer des mêmes dispositions que celles prévues pour l'agriculture.

L'activité maritime dans son ensemble est touchée, les ferries sont arrêtés, le tourisme est au point mort.

Le trafic avec le Maroc est stoppé et celui avec la Turquie est à minima.

Les chambres consulaires mobilisées

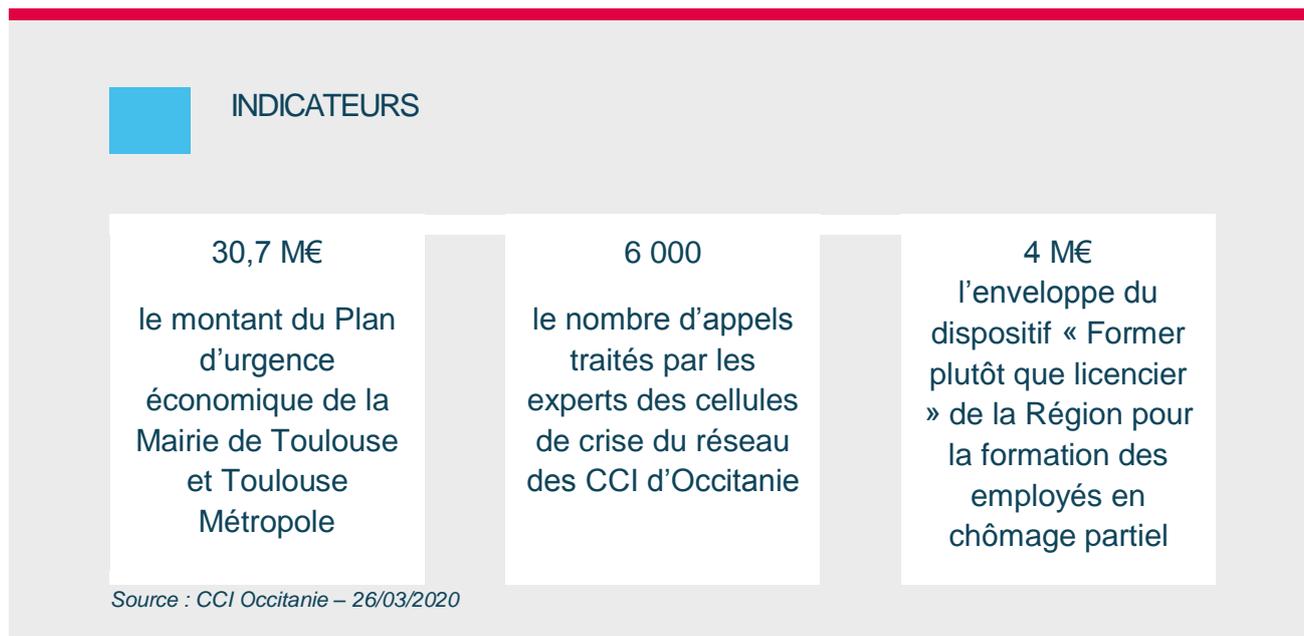
Les chambres consulaires (CCI, le réseau des chambres d'agriculture, des chambres de métiers et de l'artisanat) sont mobilisées pour pouvoir écouter, enregistrer et répondre aux demandes des entreprises relevant de leur secteur, en somme les accompagner dans leurs démarches. Cci France a chargé la CCI Occitanie de jouer le rôle d'interlocuteur de 1^{er} niveau.

Ces établissements publics ont mis en place des numéros utiles (exemple des CMA (0806 803 900), des CCI, Chambre régionale d'agriculture), une foire aux questions (Chambre régionale d'agriculture).

Certains salariés sont sur site pour accompagner les entreprises dans leurs démarches.

6000 appels reçus à la CCI Occitanie. 70% des entreprises d'Occitanie ont moins de 10 salariés. Le réseau des CMA a joint 16 000 entreprises la semaine dernière.

CCI Occitanie : Le Gouvernement a adressé à CCI France une lettre de mission confiant au réseau des CCI le rôle d'interlocuteur de premier niveau pour les entreprises.



Pour rappel : 70 % des entreprises d'Occitanie ont moins de 10 salariés. Le climat des affaires enregistre une baisse de 10 points.

L'Economie Sociale et Solidaire : Le Président de la CRESS souligne l'intérêt des réunions hebdomadaires qui réunissent la Préfecture, la DIRECCTE, la CCI Occitanie, la Région et BPI ainsi que l'ARS. Ces réunions permettent un échange d'informations et des remontées de terrain. Sur le terrain justement, l'ESS est très sollicitée en particulier pour le soutien aux plus défavorisés (médico-social). Cependant, il faut déplorer le manque de coordination qui persiste sur le terrain entre la Région, l'Etat et l'ARS.

Concernant l'aide aux entreprises, nous pouvons saluer la mise en place, par l'Association Castres Mazamet Technopole, de webinaires réguliers avec les entreprises de son territoire pour leur apporter des réponses concrètes et un accompagnement sur les problématiques liées à la crise sanitaire.

La Région Occitanie :

Le « fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises de 0 à 10 salariés : dès le 23 mars 2020, en articulation avec le dispositif national, la Région Occitanie abonde à hauteur de 25 millions d'euros le fonds de solidarité national et le complète en élargissant le montant de l'aide mobilisable. (Document en annexe)

L'URSSAF est également en accompagnement et aménage des reports de cotisations.

La consultation des publications ou autres statistiques de l'URSAFF amène à lire la mention d'avertissement car les données portent sur une période précédant la dégradation conjoncturelle liée à la crise sanitaire du Covid-19. Il faudra attendre un mois pour avoir une tendance globale. On peut cependant noter que l'URSSAF a mis en place des reports d'échéance à fin avril ou fin juin.

Le secteur du bâtiment souhaiterait que les autorisations de travail puissent être élargies lorsque les artisans travaillent seul ou en campagne, c'est-à-dire dans des contextes où la sécurité pourrait facilement être organisée.

La solidarité d'entreprises

Les entreprises dont l'activité a été gravement impactée par le Coronavirus et dont les capacités de

production pouvaient contribuer à répondre à la demande de matériel médical manquant se sont mobilisées. C'est ainsi que certaines se sont lancées dans la fabrication de masques, gels hydroalcooliques, visières, ... contribuant ainsi à l'approvisionnement des hôpitaux : pour citer quelques exemples, production de gels hydroalcooliques par des entreprises du secteur cosmétique tels le Groupe Pierre Fabre et la PME Berdoues. Des industries du secteur automobile ont fabriqué des respirateurs à destination des hôpitaux.

Le Groupe Airbus a commandé à la Chine 4 millions de masques – opération qu'il a entièrement financée - et les a acheminés dans un avion militaire A400M dans quatre pays où il est implanté à savoir la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne.

Cela vient conforter l'avis du CESER sur les Territoires d'Industrie où il était mis en évidence que des liens sont à faire entre tous les points de l'économie active de la région Occitanie.

D'autres, comme la société MH Com, encore en pépinière, qui développe une plateforme digitale santé sur mobile pour le télé-suivi des patients et déjà utilisée notamment pour l'hospitalisation à domicile, l'a mise à disposition du secteur hospitalier.

Les petites entreprises durement impactées

Avec 70% d'entreprises de 10 salariés et moins, le tissu des petites entreprises et artisanales, déjà bousculées par les différents mouvements sociaux (gilets jaunes, réforme des retraites) connaît une situation précaire. Leur capacité de trésorerie est faible et elle nécessite un accompagnement bancaire soutenu. Le Crédit Agricole et la Banque Populaire sont mentionnés comme étant très à l'écoute et en appui.

Elles craignent, si elles arrivent à survivre, un endettement durable et se sentent exclues des dispositifs qui s'adressent en premier lieu aux grands groupes.

Elles ont besoin de soutien pour monter les dossiers de demande d'aide et pour organiser au mieux le télétravail lorsque cela est possible.

Elles attendent de la part des collectivités le déblocage de fonds de solidarité et souhaitent que la Région ne les oublie pas.

La CPME propose que les collectivités territoriales viennent en support des entreprises (la Région a mis en place des actions, notamment au travers du fonds de solidarité), que les délais de remboursement de prêts soient allongés (de 6 à 12 mois selon la nature des prêts).

Quels enseignements tirés de cette crise ? Quelles actions à mettre en œuvre pour sortir de la crise ?

- Refonte du système médical français :

*l'organisation de l'hôpital public est à revoir : augmentation des moyens financiers et humains, revalorisation du salaire des soignants ; la dégradation des moyens et des conditions de travail est dénoncée auprès des pouvoirs publics depuis des années et rappelée ces derniers mois.

*Quelle coopération à mettre en œuvre entre hôpitaux publics-cliniques privées ?

*la question de la réserve stratégique sera à examiner à la sortie de la crise.

- Revoir le modèle économique : réindustrialisation de la France, re-territorialisation de l'activité économique ? Dans cette crise, on a pu se rendre compte de notre dépendance économique vis-à-vis de pays, notamment de la Chine. La France importe beaucoup de produits pharmaceutiques, agricoles et autres, elle produit moins.

Comment réindustrialiser nos territoires ? Comment continuer à produire localement pour alimenter les habitants de l'Occitanie mais aussi du reste de la France ?

Après la crise pour l'agriculture : mettre un plan économique en place et trouver une organisation qui puisse résister et répondre à la demande.

Le CESER doit se positionner en anticipation de ces phénomènes, sur le terrain de la reconquête économique dans notre région.

- Economie de terrain.
- Relocalisation.
- Capacité à nous autosuffire sur des activités clés.
- Accompagner cette démarche volontariste pour que le fléchage de la Région soit le plus efficace possible (attention au millefeuille des aides...)

Impact du numérique

Nécessité de réduire la fracture numérique et de poursuivre la couverture de tout le territoire en très haut-débit.

Lors de la réunion de la cellule régionale de continuité économique qui réunit l'Etat, la Région, les Chambres Consulaires, la Direccte, Pôle Emploi..., réunie le 2 avril 2020, le Président Jean-Louis CHAUZY a porté au nom du CESER les sujets suivants :

- les filières éligibles au soutien économique : la pêche et la conchyliculture
- les entreprises préparent des plans de formations pour la sortie de crise, ils seront nécessaires afin de maintenir les salariés dans les entreprises et endiguer les licenciements. Est-il envisageable de pouvoir mettre à contribution le Plan d'Investissement en Compétence (PIC) ?
- l'accès du matériel de protection à tous les personnels qui assurent l'activité indispensable à notre quotidien. Pour information, le Président et plusieurs conseillers sont déjà très impliqués dans les fabrications qui pourraient être réalisés en Occitanie au service du bien commun.
- La situation sociale : au 1^{er} avril, on comptabilise 36 000 demandes de chômage partiel, essentiellement pour les entreprises de moins de 10 salariés, représentant 225 000 salariés (chiffres DIRECCTE). Seules 7 demandes ont été refusées. La demande d'indemnisation porte sur 126 Millions d'heures. Pour rappel il y a 2 millions de salariés en Occitanie.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS DU CESER

Le projet de Loi 3D en cours est suspendu. Un calendrier complémentaire concernant les modalités d'élaboration du CPER est en préparation à Matignon ; le CESER n'a pas d'obligation de produire un avis pour la plénière du 23 juin.

La Région maintient ses échéances pour le compte administratif et les travaux budgétaires de fin d'année.

Prochaine réunion du comité de suivi

Mardi 7 avril 2020 à 10H en audioconférence

.